

Mars

2016

# Haut bassin de la Loire

Contribution au diagnostic zones humides



ARDECHE ET HAUTE-LOIRE – 67 Communes



## CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT BASSIN DE LA LOIRE Contribution au diagnostic zones humides

### **SOMMAIRE**

- **Etat des lieux des inventaires des zones humides sur le territoire du haut bassin de la Loire**
- **Etat des connaissances sur les zones humides sur le territoire du haut bassin de la Loire**
  - Statut des zones humides ardéchoises
  - Usages socio-économiques
- **Etat des connaissances sur les fonctionnalités des zones humides**
  - Fonctions hydrologiques
  - Fonctions physiques et biogéochimiques
  - Fonctions écologiques
  - Autres
- **Menaces**
- **Propositions d'objectifs**

*L'état des lieux du contrat donne les principales caractéristiques du territoire (climat, relief, géologie, occupation du sol...) qui ne seront pas reprises ici.*

*Ce diagnostic a été élaboré sur la base des connaissances du Cen Auvergne, du Cen Rhône-Alpes et du SICALA, et enrichi par les participants aux réunions de la commission zones humides en 2015 et 2016. Les analyses concernant les caractéristiques des zones humides présentes dans les chapitres suivants se concentrent sur les données de l'inventaire départemental ardéchois. En effet, il n'a pas paru pertinent de réaliser ces analyses sur les données provisoires et incomplètes de l'inventaire des zones humides de la Haute Loire.*

## *Etat des lieux des inventaires des zones humides sur le territoire du haut bassin de la Loire*

Mené à l'initiative de l'Etat, l'inventaire des milieux humides du département de l'Ardèche a d'abord été réalisé par la Fédération de Pêche de l'Ardèche de 2001 à 2003. En 2007, le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels a complété ce travail, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Ardèche. Evolutif, cet inventaire a depuis été complété et actualisé lors de des diagnostics zones humides MAEt puis MAEc, l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000...

Ainsi sur les 452 zones humides inventoriées sur le haut bassin de la Loire,

- 40 l'ont été par la DDT (ex DDAF)
- 251 par la Fédération Départementale de Pêche
- 17 par l'ONF
- 144 l'ont été par le Cen RA

Cela entraîne une certaine hétérogénéité des données recueillies et de l'inventaire malgré la méthodologie commune.

En Haute Loire, il n'y a pas eu d'inventaire systématique, mais certaines zones humides sont connues et délimitées sur le terrain. Ce sont les sites altiligériens qui apparaissent en plein sur la carte ci-après :

- les ENS du Département désignés soit pour les zones humides, soit qui contiennent des zones humides et dont la cartographie des habitats est existante,
- les sites gérés par le Cen Auvergne (Marais des Couffours, marais d'Ours et tourbière du Goudoffre),
- l'Etang du Lauzet géré par SOS Loire Vivante,
- l'Etang des Barthes géré par la communauté de communes du Mézenc et de la Loire sauvage
- les sites Natura 2000 (Mézenc, Gorges de la Loire, Carrière de Solignac) pour lesquels des cartographies d'habitats permettent une extraction des zones humides,
- les zones humides délimitées dans le cadre de l'ABC de la commune de Landos réalisé par le CPIE du Velay.

D'autres sont connues mais non délimitées sur le terrain en tant que zones humides. Elles sont figurées par un point bleu sur la carte ci-après. La présence d'une zone humide est connue du fait d'études menées précédemment ou de la présence de données ponctuelles sur des espèces présentes en zone humide :

- Données du Conservatoire Botanique National du Massif Central (extraction de la base de données Chloris sur la base d'une liste de taxons de référence de zones humides),
- Recherche de l'Azuré des mouillères en Haute-Loire et définition des actions à mettre en œuvre pour sa préservation, Cen Auvergne 2015 ;
- Recherche des espèces du PRA Odonates liées aux zones humides de têtes de bassin versant, Cen Auvergne 2014 et 2015
- Zones humides identifiées dans le cadre du SAGE Loire amont, grâce à une démarche participative de recensement de zones humides lancée en 2010. Durant les étés 2011 et 2012, le recensement de terrain s'est poursuivi sur plusieurs communes dont une commune du bassin, Saint-Front. Néanmoins, ce travail n'a pu être validé faute de moyens et de temps. Les données recueillies sont donc utilisées en tant que zones humides non délimitées.

Enfin, en 2015/2016, le Cen Auvergne a mené une pré-localisation par photo-interprétation des zones humides sur le bassin versant du contrat dans sa partie Haute-Loire. Ces secteurs sont dites zones humides potentielles et représentées par un triangle violet sur la carte ci-après.

Ce pré inventaire sera complété en 2016 par des diagnostics qui seront menés dans le cadre des MAEC par la Chambre d'Agriculture et le CEN Auvergne sur le terrain (territoire du PAEC Loire Amont porté par le Département de Haute-Loire) et qui permettront d'affiner les connaissances et de prendre contact avec les agriculteurs concernés et volontaires.



## Haut bassin de la Loire

Zones humides inventoriées











0 5 10 km



 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

Réalisation CEN Rhône-Alpes 2016  
Sources : DREAL, Fond IGN, CEN  
Auvergne et CEN RA

-  Périmètre du contrat territorial haut bassin de la Loire
-  Limite de départements
-  Communes
-  Zones humides ardéchoises >1ha
-  Zones humides ardéchoises <1ha
-  Zones humides alligériennes inventoriées
-  Zones humides alligériennes à délimiter
-  Zones humides alligériennes potentielles

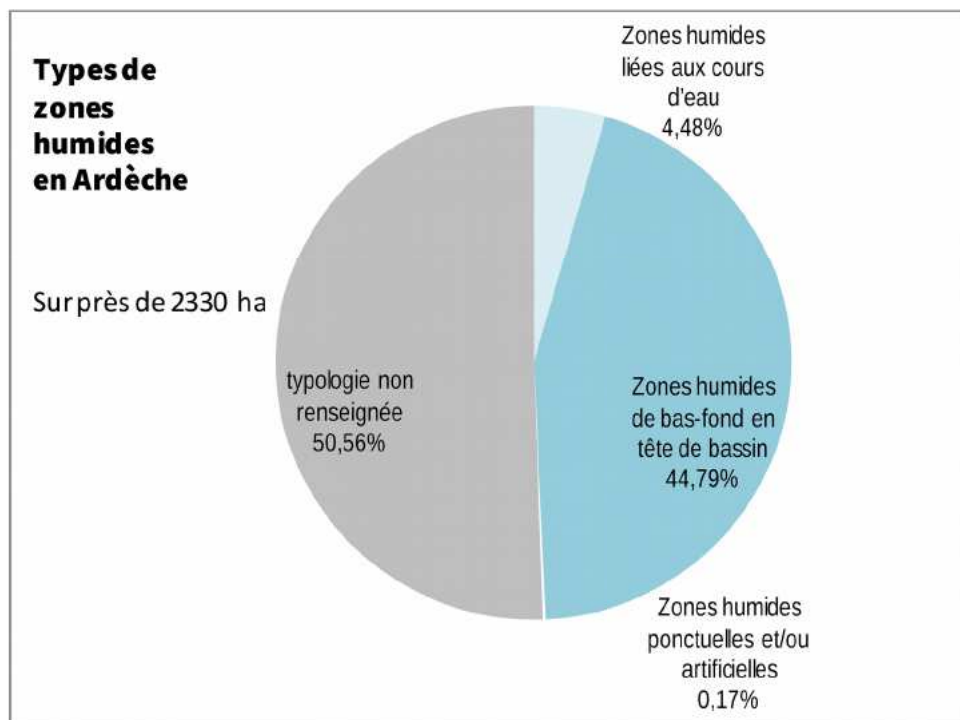
## Etat des connaissances sur les zones humides sur le territoire du haut bassin de la Loire

Ces connaissances se concentrent sur l'Ardèche.

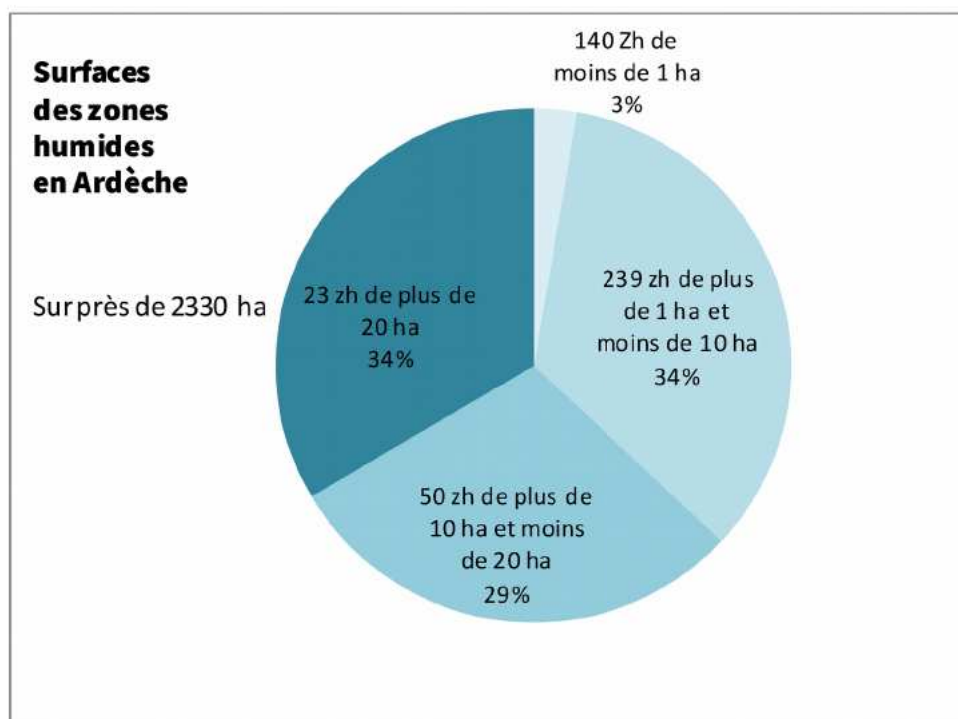
117 zones humides ont été pointées et font généralement moins de 1 ha : une zone humide liée aux cours d'eau, 110 zones humides de bas-fond en tête de bassin, 4 zones humides ponctuelles et 2 zones humides artificielles.

Fin 2015, 452 zones humides du haut bassin de la Loire en Ardèche sont intégrées à la base de données départementales pour une superficie de 2 328,5 ha allant de quelques m<sup>2</sup> à plus de 105 ha. Leur niveau de description n'est pas homogène :

- 306 zones humides n'ont pas de typologie associée
- 131 sont des Zones humides de bas-fond en tête de bassin
- 13 des Zones humides liées aux cours d'eau
- 2 Zones humides ponctuelles et/ou artificielles.



Sur les 452 zones humides décrites, 140 ont fait l'objet d'une description (essentiellement par la DDAF et la FDP07 même si elles font moins de 1 ha. Les très grandes zones humides sont rares : la Lèche sur la commune d'Issarlès fait plus de 105 ha, les Narces sur les communes du Béage et de Freycenet la Cuche à cheval sur les 2 départements fait plus de 84 ha. Plus du tiers des zones humides sont petites (entre 1 et 10 ha). En fait cette répartition des zones humides par classe de surface reflète essentiellement les choix des personnes lors des inventaires, car les zones humides du haut bassin ardéchois de la Loire sont largement connectées entre elles et composent un maillage assez dense du territoire ardéchois (plus de 7,2%).



L'analyse cartographique réalisée sur le territoire altiligérien du Contrat territorial du Haut bassin de la Loire a permis de :

- recenser 18 sites humides ENS, CEN et/ou gérés par des collectivités, sur 622,04 ha, et 126 sites incluant des secteurs cartographiés de zones humides, sur une superficie de 246,12 ha, amenant à un total de 868,16 hectares pour 144 zones humides délimitées sur le bassin (moyenne de 6 ha) ;
- identifier 22 secteurs abritant des zones humides mais non délimitées précisément, sur une surface estimée de 375 ha ;
- pré-localiser par photo-interprétation 243 secteurs abritant potentiellement des zones humides, sur une surface potentielle de 715 ha.

La surface totale estimée est ainsi de 1 958 ha. Ce sont donc potentiellement 3,4% du territoire altiligérien du contrat territorial du Haut bassin de la Loire qui sont concerné par des zones humides.

La plus forte concentration de zones humides est constatée sur la Haut Vivarais, en tête des bassins versants du Vallat et de la Langougnole, rivières prenant leur source en Ardèche.

Une forte concentration de zones humides est également constatée sur le massif et le plateau du Mézenc, notamment en tête de bassin versant de la Gagne, de la Gazeille et dans une moindre mesure de la Laussonne. On retrouve une concentration similaire sur le Devès, sur le sous bassin versant de la Méjeanne principalement.

La répartition des zones humides sur la haute vallée de la Loire est plus éparse : elles se concentrent essentiellement en tête de bassin versant du Vallat et de la Langougnole. Le secteur des gorges ne présente que peu de zones humides, en cohérence avec la topographie et les contraintes climatiques limitantes.



## • Statut des zones humides ardéchoises

**PNR** : Le haut bassin ardéchois de la Loire est partiellement concerné par le PNR des Monts d'Ardèche : 9% du pnr (près de 21000 ha) est situé dans le périmètre du contrat territorial dont plus de la moitié en Haute Loire.

145 zones humides ardéchoises du haut bassin de la Loire sont comprises pour tout ou partie dans le pnr des Monts d'Ardèche, soit plus de 32%, et près de 800 ha.

**ZNIEFF** : 168 zones humides ardéchoises sont incluses tout ou partie dans 21 zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique de type 1 (ZNIEFF 1) : près de 920 ha au total.

**Géologie** : 6 zones humides d'une surface cumulée de plus de 46 ha sont incluses pour tout ou partie dans les 3 zones d'intérêt géologique du haut bassin de la Loire : Maar de Sagne Redonde, Cratère de maar du lac d'Issarlès et Protrusion de lave visqueuse et sources de la Loire.

**Natura 2000** : La partie altiligérienne de la zone humide des Narces sur la commune de Freycenet la Cuche est incluse dans le site Natura 2000 du Mézenc animé par le Conseil Départemental de la Haute Loire. Le reste de cette zone humide sur la commune du Béage fait également partie du site Natura 2000 FR8201666 Loire et ses affluents.

Les zones humides ardéchoises du haut bassin de la Loire sont incluses à plus de 96% dans 3 sites Natura 2000 :

- FR8201664 Secteur des Sucs, animé par le PNR MA
- FR8201666 Loire et ses affluents, animé par la communauté de communes entre Loire et Allier
- FR8201670 Cévennes ardéchoises, animé par le PNR MA

**ENS** : 184 zones humides d'une surface cumulée de 1 135 ha sont incluses pour tout ou partie dans les 2 entités paysagères labellisées Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ardèche : les Massifs du Gerbier-de-Jonc et du Mézenc, ENS animé par le PNR des Monts d'Ardèche, et Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron (ENS récemment activé, animé par la communauté de communes entre Loire et Allier)

**Site inscrit** : 5 zones humides d'une surface cumulée de près de 7 ha sont incluses pour tout ou partie dans les 2 sites inscrits ardéchois du haut bassin de la Loire : RUINES DE L'ABBAYE DE MAZAN ET LEURS ABORDS, et LAC D'ISSARLÈS (PARTIE INSCRITE)

**Site classé** : 6 zones humides d'une surface cumulée de plus de 47 ha sont incluses pour tout ou partie dans les 3 sites classés ardéchois du haut bassin de la Loire : LAC D'ISSARLÈS (PARTIE CLASSÉE), MONT GERBIER DE JONCS et MASSIF DU MÉZENC

## • Usages socio-économiques

**Agriculture** : 395 zones humides ardéchoises (plus de 87 %) sont tout ou partie concernées par un îlot agricole déclaré en 2013, pour une surface cumulée de près de 2 247 ha soit 96,5% de la surface en zh. Les îlots agricoles déclarés en 2013 contiennent 1570 ha de zones humides (soit 70% de l'ensemble des zones humides).



De 2009 à 2013, près de 100 agriculteurs ont contractualisé des Mesures Agro-environnementales territorialisés dont 2 spécifiques aux zones humides, dans le cadre du site Natura 2000 ardéchois Loire et affluents.

En 2015, le Pnr des Monts d'Ardèche associé aux trois communautés de communes du plateau ardéchois porte un Projet Agro-Environnemental (PAEc) dans lequel près d'une 100aine d'agriculteurs ardéchois a contractualisé 2 mesures spécifiques aux zones humides : préservation des zones humides et plan de gestion des zones humides. Résultat partiel mi-2016, définitif en fin d'année 2016.

Le PAEC altiligérien démarre en 2016. Mêmes échéances pour les 1ers résultats de contractualisation.

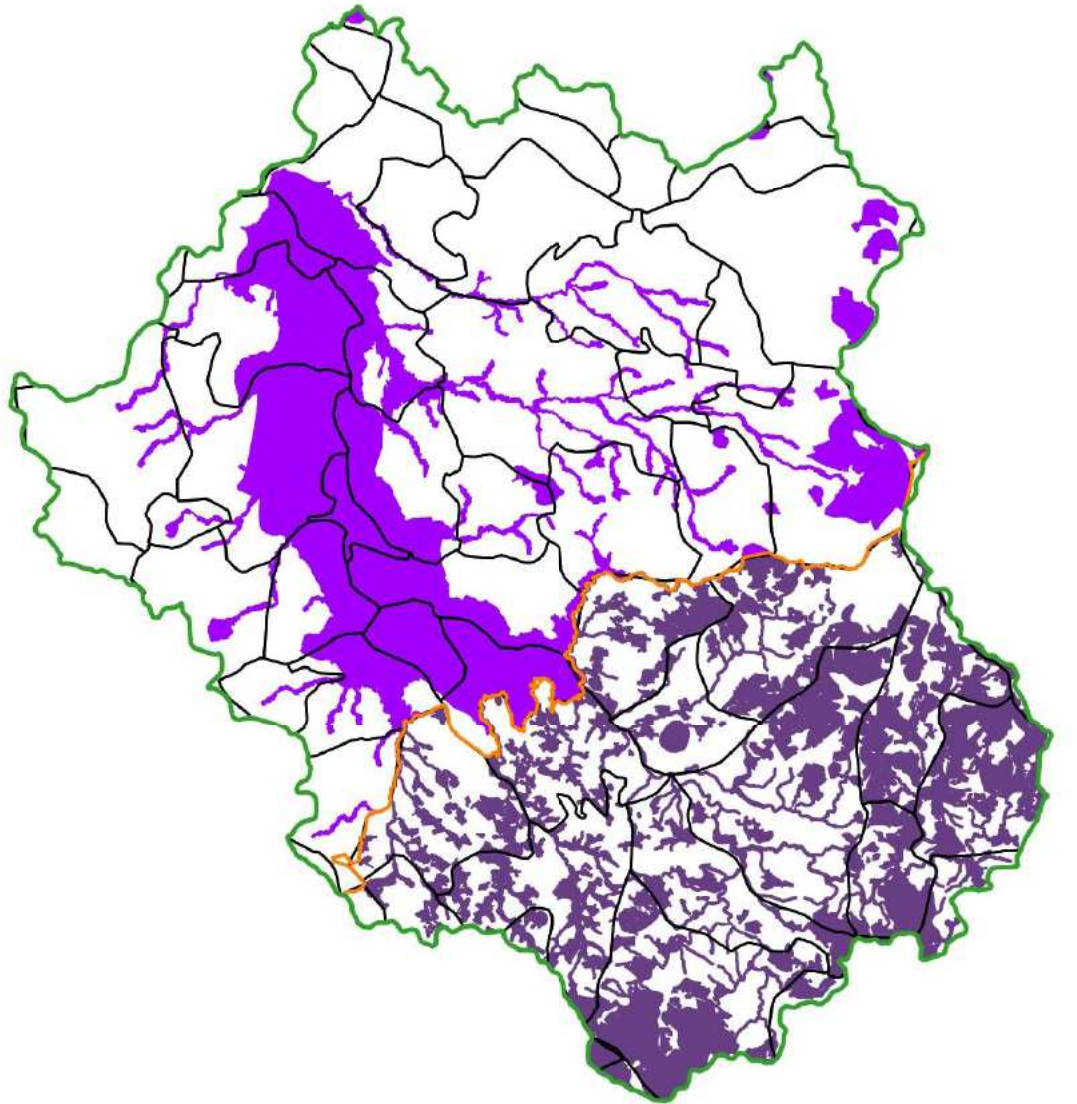
**Forêt** : 60 zones humides ont été inventoriées tout ou partie en forêt bénéficiant du régime forestier, soit plus de 260 ha.

L'ONF est gestionnaire des forêts de l'Etat et des collectivités publiques. En 2013, il a défini une stratégie zones humides en Drôme-Ardèche sur les espaces qu'il gère (12 000 ha de forêt publique) avec plus de 500 ha de zh dans ces forêts publiques de Drôme-Ardèche, dont environ 70 ha sur le haut bassin de la Loire.

Cette stratégie a identifié les secteurs prioritaires pour faire des plans de gestion, des travaux... sur 14 zh sur le haut bassin de la Loire dont 4 en forêt domaniale et 10 en forêt communale.

## Haut bassin de la Loire

Sites Natura 2000








 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

Réalisation CEN Rhône-Alpes 2015  
Sources : DREAL, Fond IGN

0 5 10 km



-  Périmètre du contrat territorial haut bassin de la Loire
-  Limite de départements
-  Communes
-  Périmètres Natura 2000 alligériens
-  Périmètres Natura 2000 ardéchois

## **Gestion conservatoire de zones humides et tourbières**

Le Conseil Départemental de la Haute Loire développe depuis 1992 une politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Son action s'articule entre des opérations portées sous maîtrise d'ouvrage et un soutien technique et/ou financier à des actions portées par des tiers, généralement des associations.

Le Département s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur le département. Il coordonne en particulier la mise en œuvre d'actions sur les 2 principaux sites Natura 2000 altiligériens du territoire du haut bassin de la Loire.

Le Département intervient également sur d'autres espaces naturels sensibles au côté de partenaires locaux, principalement sur les zones humides, avec des opérations sur les Les Narces de la Sauvetat à Landos et [la Sauvegarde et la restauration des Zones Humides du Devès](#)

Le Département est également gestionnaire de quatre espaces naturels sensibles, dont [le Lac du Bouchet](#) dont il est propriétaire, site classé, sur le territoire du haut bassin de la Loire.

Le Département a aussi délégué au Cen Auvergne la mise en œuvre des actions de restauration et de gestion des zones humides du sites Natura 2000 du Mézenc, représentant 13 sites tourbeux, classés en espaces naturels sensibles et dotés d'un plan de gestion.

Le CEN Auvergne est gestionnaire directement de 3 autres sites dont 2 sites tourbeux du Mézenc, inclus dans la zone Natura 2000 et classés en ENS, et sur le marais d'Ours, sur la commune du Puy-en-Velay.

Le PNR des Monts d'Ardèche est animateur des sites Natura 2000 des Sucs et des Cévennes ardéchoises, ainsi que de l'Espace naturel sensible du Gerbier des Joncs. Il a lancé depuis 2008 une démarche de gestion conservatoire des tourbières des 5 Sucs.

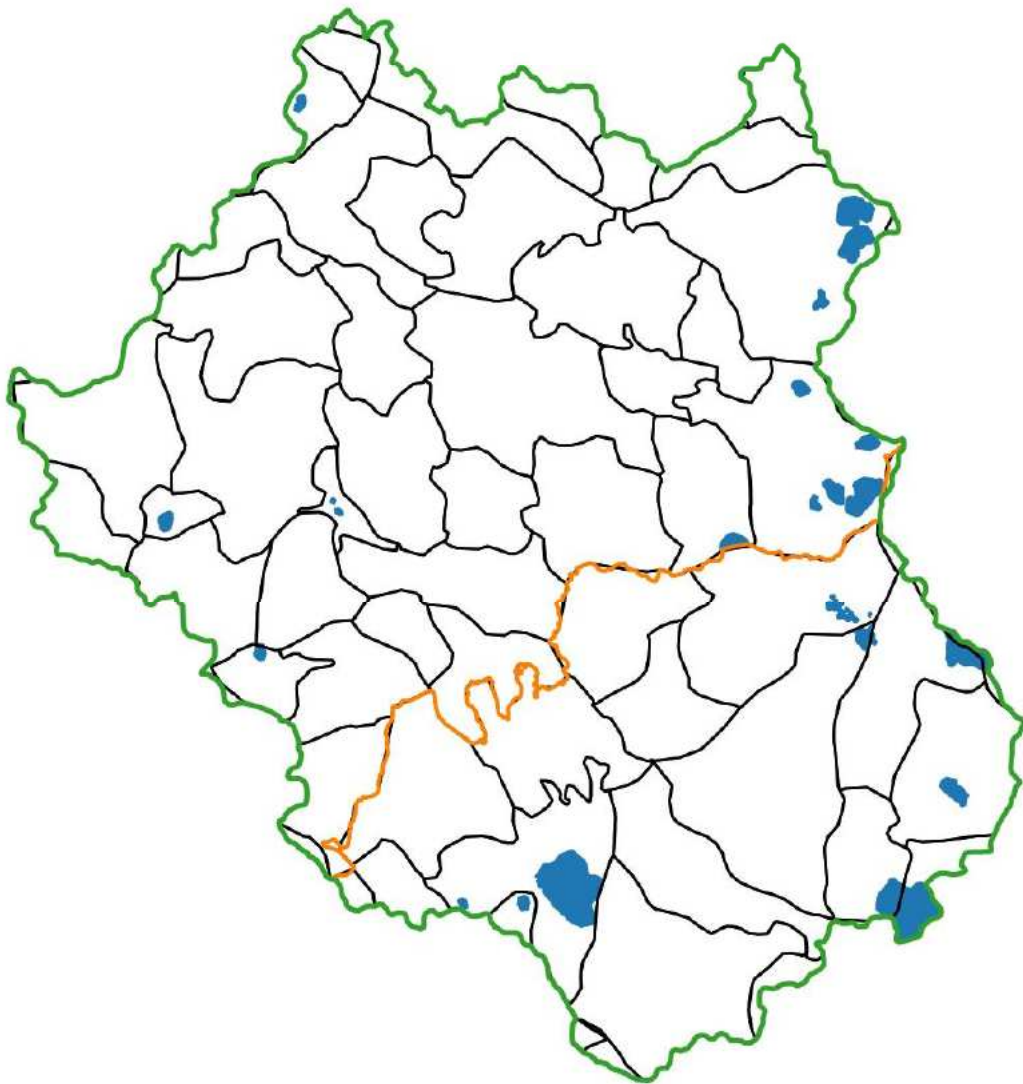
Le Cen Rhône-Alpes s'est intéressé aux tourbières du plateau ardéchois depuis 15 ans. Au fil de l'animation locale menée et du volontariat des propriétaires, il a pu s'impliquer dans la gestion de 7 tourbières du bassin amont de la Loire par conventionnement ou acquisition. Ces tourbières bénéficient d'un plan de gestion concerté dans le cadre de comités de gestion locaux associant collectivités, propriétaires, usagers, administrations...

L'ONF est actuellement en train de définir le plan de gestion de la zone humide du Cros du Boutazon.

SOS Loire Vivante a acquis l'étang du Lauzet à Orzilhac (Coubon – 43), 8 ha de zones humides, soit 700 ml de bord de Loire. Ce sont des anciennes gravières, champ d'expansion des crues de la Loire. SOS Loire Vivante a donc un projet de plan de gestion, couplé à des actions de restauration et d'ouverture au public dans le cadre du contrat territorial.

## Haut bassin de la Loire





Zones humides bénéficiant d'un plan de gestion conservatoire



 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

Réalisation CEN Rhône-Alpes 2015  
Sources : DREAL Fond IGN

0 5 10 km  


-  Périmètre du contrat territorial haut bassin de la Loire
-  Limite de département
-  Limites de communes
-  ZH bénéficiant d'un plan de gestion conservatoire



### **Eau potable**

6 zones humides ardéchoises sont concernées par des captages AEP :

Le Mont à Issarlès, Combarnal à Issanlas, les Chazornes à Lachapelle Graillouse, les Coins à Sagnes et Goudoulet, Pré Plot à Lavillatte, Source des Devèses à Coucouron

Les zones humides jouent aussi un rôle important pour des captages individuels.

**Tourisme** : A noter que les sites majeurs d'attractivité touristique ardéchoise sont liés à la trame bleue avec le Gerbier de Jonc et les sources de la Loire, les lacs d'Issarles et de Coucouron. L'attractivité halieutique du plateau ardéchois est également due à la qualité des ruisseaux, rivières et fleuves du territoire.

Par les aménagements de Montpezat et de la Borne, les zones humides et cours d'eau du plateau ardéchois contribuent à la qualité de l'accueil du million de touristes annuels du sud Ardèche (AEP, soutien d'étiage).

Le lac du Bouchet et la Narce de la Sauvetat ont fait et font l'objet de mise en valeur par le conseil départemental ou les collectivités locales.

### **Documents d'urbanisme**

Le Syndicat Ardèche méridionale porte le SCOT sud Ardèche qui incluse en totalité le territoire ardéchois du haut bassin de la Loire.

Seules les communes de Lanarce et de Montpezat sous Beauzon ont un PLU approuvé (2 communes très minoritairement concernées par le haut bassin de la Loire). Huit communes ont une carte communale dont Coucouron, Issanlas, La Chapelle Graillouse, St Cirques en montagne, Cros de Géorand, Usclades et Rieutord, communes entièrement situées sur le territoire du haut bassin de la Loire ardéchois.

Le Pays du Velay est la structure porteuse du SCOT sur la partie altiligérienne du contrat territorial.

## *Etat des connaissances sur les fonctionnalités des zones humides*

Trois fonctions majeures peuvent être identifiées : hydrologiques, physiques et biogéochimiques, écologiques<sup>1</sup>.

- Fonctions hydrologiques

Les milieux humides jouent généralement un rôle de régulation du cycle de l'eau. Le comportement des milieux humides à l'échelle d'un bassin versant peut être assimilé à celui d'une « éponge ». Ils se gorgent d'eau en période humide et la restituent progressivement. Les débits maxima sont donc diminués à l'aval, tandis que les débits minima (étiages) sont relevés.

Cette fonction des milieux humides se traduit par des services importants pour la collectivité : écrêtement des crues, soutien des étiages...

Si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites. La qualification et l'évaluation de ces services hydrologiques sont complexes et nécessitent des investigations approfondies dans la durée.

Vu les caractéristiques du territoire, on peut penser que cette fonction des zones humides soit significative.

Deux sites ardéchois ont fait l'objet d'approfondissement des connaissances sur le fonctionnement hydrologique et les services rendus qui en découlent : la tourbière de Sagne Redonde à Lanarce et la tourbière de la Verrerie à Burzet.

Les investigations menées à ce jour indiquent que le rôle tampon de la tourbière de Sagne Redonde est faible.

- Fonctions physiques et biogéochimiques

L'eau qui alimente les zones humides apporte souvent des matières minérales et/ou organiques. Ces matières sont, selon les cas, stockées ou transformées dans les zones humides, dans des mécanismes souvent complexes.

On parle de « biogéochimie » pour qualifier les processus complexes par lesquels des éléments minéraux ou organiques sont transformés par la combinaison de l'action des êtres vivants. « La diversité et la complexité des mécanismes en jeu interdisent leur explication détaillée. »

Grâce à ces processus, l'eau sortant des zones humides est souvent de meilleure qualité que celle qui les alimente.

Les propriétés de ce filtre naturel dépendent des caractéristiques du milieu humide -dépression, vallée alluviale...-, du bassin versant, du cours d'eau et du milieu riverain.

---

1 Selon <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/interets/fonctions>

Le GUIDE TECHNIQUE INTERAGENCES. LES ZONES HUMIDES ET LA RESSOURCE EN EAU. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES (XXXX) identifie 8 fonctions (EXPANSION DES CRUES, RÉGULATION DES DÉBITS D'ÉTIAGE, RECHARGE DES NAPPES, RECHARGE DU DÉBIT SOLIDE DES COURS D'EAU, RÉGULATION DES NUTRIMENTS, RÉTENTION DES TOXIQUES, INTERCEPTION DES MATIÈRES EN SUSPENSION et PATRIMOINE NATUREL) qui peuvent facilement être regroupées dans les 3 principales énoncées.

D'après l'étude réalisée sur Rhode River dans le Maryland (Peterjohn et Corell, 1984), ce type de milieu peut retenir jusqu'à :

- 86% de l'azote organique
  - 84% du phosphore total
  - 78% de l'azote ammoniacal
  - 64% du carbone organique qui leur sont associés
- et plus de 90% des matières en suspension transportées par les eaux de ruissellement.

Vu les caractéristiques du territoire, on peut penser que cette fonction des zones humides n'est pas réellement significative.

Aucun site du contrat territorial n'a fait l'objet d'investigations visant à préciser et qualifier ces processus sur le territoire du Contrat territorial du haut bassin de la Loire.

## • Fonctions écologiques

L'eau est à la source même de la vie sur terre. Il n'est donc pas étonnant que les milieux humides soient riches d'une biodiversité ordinaire et extraordinaire.

La biodiversité des milieux humides est à l'origine de très nombreux services rendus à la société : production agricole ou halieutique, tourisme de nature... Cette richesse présente deux dimensions principales :

### **Une forte production biologique**

Grâce à l'abondance de l'eau et des matières nutritives, les milieux humides connaissent généralement une production biologique intense. Les marais littoraux, les étangs, roselières, forêts humides... figurent parmi les milieux les plus productifs de la planète, en quantité de matière organique produite.

Quelques milieux humides sont toutefois dans une situation bien différente ; il s'agit en particulier des tourbières de montagne, où l'activité biologique est limitée par la faiblesse des apports minéraux et des températures. La production de tourbières à Sphaignes est estimée entre 1 et 4 t/ha/an et celle de tourbières arborées entre 5 et 15 t/ha/an.

La productivité des milieux humides peut constituer un atout pour des usages tels que l'agriculture, la sylviculture ou l'aquaculture.

### **Une grande diversité**

Toutes les facettes de la biodiversité s'expriment dans les milieux humides :

- Diversité spécifique (grand nombre d'espèces animales et végétales liées aux milieux humides)
- Diversité écologique (grand nombre de types de milieux humides, qui possèdent tous leurs cortèges d'espèces : prairie, bas-marais, tourbière, ripisylve, près de 30 habitats différents)
- Diversité interspécifique (diversité génétique, diversité des adaptations locales...)

La biodiversité est le support de diverses activités : chasse, pêche, observation de la nature...

Sur le territoire du haut bassin de la Loire, les études menées dans le cadre du Pnr, des ENS, de Natura 2000, des sites gérés par les Cen, des actions de la FRAPNA, et la connaissance des techniciens, naturalistes et services de l'Etat, permettent une connaissance assez bonne de la biodiversité. La production agricole et sylvicole est quand à elle moins connue.

- **Autres**

Les services culturels et sociaux (font référence aux bénéfices immatériels attachés à ces milieux comme la spiritualité et le religieux, l'esthétique, le récréatif et l'éducatif).

Grâce aux conditions d'anaérobiose qui règnent dans leur sol, les tourbières sont aussi d'excellents milieux conservateurs. L'étude des pollens (palynologie) conservés dans la tourbe permet, par exemple, de reconstituer le paléoclimat et le paysage végétal des tourbières depuis près de 12 000 ans. M. COUTEAUX a étudié pendant plus de 10 ans et sur différents sites (Peyrebeille, Mezillac et Mazan, lac d'Issarlès - Ardèche), l'évolution de la végétation et de l'occupation humaine sur le territoire.

### ***Ce qu'il faut retenir***

#### ***Absence d'inventaire zones humides en Haute Loire***

***Les zones humides ardéchoises sont très majoritairement des bas-fonds en tête de bassin versant, de petite taille (moins de 10 ha) mais composant un maillage assez dense de plus de 7,2% du territoire. Leur importance et leur intérêt sont reconnus dans les politiques publiques en faveur de la biodiversité (ENS, Natura 2000...).***

***Les gestionnaires des zones humides ardéchoises sont majoritairement des exploitants agricoles.***

***Les zones humides rendent des services à la société comme écrêtement des crues, soutien des étiages, production biologique, diversité génétique, spécifique et écologique.***



## *Facteurs d'influences et menaces*

Au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides en Europe et dans le monde a disparu (CEE, 1995). Le haut bassin de la Loire n'a pas été épargné. Ces phénomènes de destruction et de dégradation des zones humides perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection.

Sur le haut bassin de la Loire, les causes directes et indirectes de disparition et de dégradation des zones humides sont :

- Les cours d'eau dans les zones ont très souvent subi des rectifications drastiques (parfois anciennes) et ont perdu leur espace de mobilité, ce qui peut remettre en cause les fonctionnalités du cours d'eau et des zones humides auxquels ils sont associés.
- Certaines zones humides dont des tourbières ont été drainées. Même si le rythme des drainages s'est ralenti ou stabilisé, de nouveaux cas sont régulièrement constatés.
- Les remblaiements ou ennoissements de zones humides, surtout en bordure de ruisseaux, sont encore pratiqués.
- Les pratiques agricoles sont globalement en adéquation avec la préservation des zones humides sur une large proportion du territoire. Néanmoins, des points noirs subsistent et peuvent dégrader localement de manière plus ou moins importante.
- De la même façon, des plantations forestières ont pu être réalisées dans des zones humides et fortement dégrader leurs fonctionnalités.
- L'exploitation forestière peut également entraîner des dégradations plus ou moins importantes.
- Localement, pour certaines espèces (papillons, libellules), les continuités écologiques peuvent ne plus être fonctionnelles du fait de présence de plantations par exemple. Ces ruptures peuvent remettre en cause la pérennité de populations d'espèces remarquables isolées.
- La qualité de l'eau de ces territoires est souvent qualifiée de bonne, mais n'est en fait que peu mesurée. Or la qualité de l'eau est importante pour le maintien des zones humides.
- les zones humides, appelés localement malpré, sagne, narce sont vécues comme des contraintes et des zones "à nettoyer".
- Plus globalement la méconnaissance des zones humides et des services qu'elles rendent à la société entraîne un désintérêt des acteurs du territoire.
- Les aménagements et l'urbanisation restent l'une des causes de disparition ou de dégradation des zones humides, même si la pression exercée est globalement faible sur le territoire.
- La complexité de la réglementation liée aux zones humides est aussi un facteur limitant leur prise en compte (superposition des dispositifs par exemple en site Natura 2000).
- La fréquentation du public peut très occasionnellement et pour certains sites être un facteur à maîtriser sur les sites majeurs de zones humides du territoire (Lac du Bouchet...).
- ...

## ***Propositions d'objectifs***

Ainsi, au vu des enjeux du territoire, le contrat territorial du haut bassin de la Loire pourrait se donner comme ambition :

- Améliorer la connaissance des zones humides et de leurs fonctionnalités
- Informer et sensibiliser les acteurs du territoire et le grand public
- Favoriser les pratiques agricoles et forestières respectueuses des zones humides
- Poursuivre et initier de nouvelles démarches de gestion conservatoire des zones humides
- Restaurer les zones humides dégradées, en particulier en restaurant les fonctionnalités de l'hydrosystème
- Valoriser les zones humides par un tourisme respectueux de son environnement

## ***Propositions d'actions***

### ***Annexes***

Fiche descriptive des zones humides présentes sur le plateau ardéchois (extrait du rapport d'inventaire départemental, 2007)



*rédaction*

*Laurence JULLIAN, Cen Rhône-Alpes*

*collaboration*

*Alexandre DUPONT, SICALA*

*Delphine BENARD, Cen Auvergne*

# Haut bassin de la Loire

Contribution au diagnostic zones humides

*Réalisé avec le soutien de*



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*

**AUVERGNE – Rhône-Alpes\***

